

PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Commune concernée :

ANNEE 2026

RAISON SOCIALE :

NOM & Prénom du Président :

Adresse -

CP - Commune :

 Fixe  Port
Mail :

Pour prétendre aux subventions

- Etre affilié à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse.
- Retourner ce document au siège de la F.D.C. Meuse avant le 31 août.
- Les aménagements ou les dotations seront effectués avant la réception du Service Technique.
- Les cultures à gibier concernées seront maintenues sur pied tout l'hiver.
- Les justificatifs des travaux d'achats (factures) devront être joints ou à défaut seront tenus à disposition lors de la visite du Service Technique.

Sont exclus de ce programme

Les collets à arrêtoirs et les lacets de piège de 4^{ème} catégorie. Ils peuvent être remplacés par les services de l'A.P.A.M. (en partenariat avec la F.D.C. Meuse) pour les piégeurs adhérant à l'Association et exerçant sur un terrain affilié à la F.D.C. Meuse.

Les Jachères Environnement et Faune Sauvage font l'objet d'un contrat spécifique entre les agriculteurs, les chasseurs locaux, et la F.D.C. Meuse.

*Pour tous renseignements complémentaires,
veuillez prendre contact avec le technicien de votre secteur*

JOINDRE UN RIB POUR RECEVOIR LE MONTANT DE LA SUBVENTION

AMENAGEMENT	NOMBRE	MONTANT	VALIDATION SERVICE TECHNIQUE
Culture à gibier Petit Gibier			
Matériel d'élevage *			
Poste électrique Petit Gibier *			
Garenne Artificielle			
Parquet Forfait			
Parquet Grillage < 2m			
Parquet Grillage > 2m			
Parquet Couverture			
Protection Point d'Agrainage			
Parquet Poule Naine			
Panier de ponte			
Autres :			
Autres :			

*** Uniquement pour les communes en contrat Petit Gibier**

PIEGEAGE	NOMBRE	MONTANT	VALIDATION SERVICE TECHNIQUE
Belisle			
Piège à œuf ou appât			
Piège en X 13*13			
Piège en X 18*18			
Piège en X 25*25			
Cage à pies octogonale			
Cage à pies 3 compartiments			
Cage à corvidés 3 compartiments			
Chatière grand modèle			
Chatière 60*22*22			
Piège à oiseau			
Cage à renardeau			
Corbeautière			
Poulailler			
Nasse			
Boîte Tombante			
Autres :			
Autres :			

Ces cadres sont réservés au Président de l'A.C.C.A. ou de la Société de chasse

Fait à :

Le2026

Signature